

Rapport annuel du commissaire aux langues officielles : L'ACF appuie les recommandations du Commissaire

Regina, le 16 octobre 2012 – Le président de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) félicite Monsieur Graham Fraser après avoir pris connaissance des principales recommandations de son rapport sorti ce matin. « Il est évident que le Commissaire aux langues officielles veut élargir l'espace réservé aux langues officielles du pays en mettant l'accent sur la jeunesse, l'éducation postsecondaire et sur le milieu des affaires, » a souligné Monsieur Paul Heppelle. « Le rapport du Commissaire aux langues officielles est court, clair, et va directement au but. Nous appuyons sans réserve ses recommandations et souhaitons que les instances qui y sont visées en prennent connaissance et mettent en action des mesures pour y répondre. »

En regard à la communauté fransaskoise, ce rapport arrive à point. Chaque année, le Commissaire aux langues officielles précise sa pensée auprès des institutions postsecondaires canadiennes et rend compte des efforts faits par ces institutions face aux langues officielles. Son regard sur l'offre de services postsecondaires disponibles dans la langue de la minorité dans chaque province a retenu cette année l'attention de la communauté fransaskoise. Monsieur Fraser constate, avec raison, que beaucoup plus devrait être fait afin d'améliorer l'offre de programmes et de cours dans la langue de la minorité dans nos universités et dans les institutions postsecondaires en général. À l'Université de Regina, la communauté fransaskoise cherche à élargir le mandat de l'Institut français afin de doter celui-ci d'une capacité d'offrir plus de choix de cours et de programme en français aux jeunes fransaskois.

« Ce rapport appuie directement le travail que nous faisons auprès de l'Université de Regina depuis plusieurs années, » a souligné Monsieur Heppelle. « Le comité présidentiel qui débute son travail à l'université trouvera dans ce rapport un raisonnement utile évoquant la responsabilité des nos institutions postsecondaires à tenir compte des langues officielles et des services offerts à la communauté linguistique vivant en situation minoritaire. »

Parmi les recommandations du commissaire, la priorité cible avant tout la jeunesse canadienne et l'augmentation de Canadiens et Canadiennes pouvant utiliser les deux langues officielles. Ses recommandations permettront un réel changement de culture au sein de la population par rapport aux langues officielles du pays.

Quant aux constats vis-à-vis les résultats très faibles de Poste Canada, d'Élections Canada et d'Air Canada à répondre aux exigences de la Loi sur les langues officielles, l'ACF joint sa voix à celle du Commissariat aux langues officielles pour déplorer la situation. D'année en année, le Commissaire cible ces agences pour le nombre de plaintes faites à leur égard, ceci est un problème récurrent qui devrait être adressé. «Après plus de 40 ans de bilinguisme officiel au pays, les citoyens canadiens méritent mieux,» a conclu Monsieur Heppelle.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.